

**Charte d'utilisation de l'Internet,  
 des réseaux et des services multimédias  
 au lycée polyvalent Simone Veil**

Chaque élève dispose d'un droit d'utilisation des ordinateurs mis à sa disposition au sein du lycée polyvalent Simone Veil (salles de cours, CDI, ...).  
 L'accès à ce matériel informatique se fait sous la responsabilité du Proviseur.

**Tous les élèves utilisateurs s'engagent à respecter :**

- les conditions d'utilisation du réseau informatique et le règlement intérieur du lycée polyvalent Simone Veil,
- la législation en vigueur.

**1. Accès aux ressources informatiques**

**Le lycée polyvalent Simone Veil s'efforce d'offrir à ses élèves les meilleures conditions de travail, notamment avec l'outil informatique. Les élèves sont aidés, conseillés et guidés dans l'utilisation des ordinateurs, l'utilisation d'Internet et des réseaux numériques.**

Droits	Obligations
Chaque élève peut se voir attribuer <b>un compte personnel</b> ouvrant l'accès à un espace de travail personnel et confidentiel sur un Environnement Numérique de Travail (ENT), sécurisé par un identifiant et un mot de passe. Il lui permet de se connecter à un ensemble de services pédagogiques pour des activités spécifiques à but scolaire.	<b>Les élèves s'engagent à :</b> - ne pas divulguer leur mot de passe à d'autres utilisateurs : chacun reste responsable de l'utilisation faite à l'aide de son code utilisateur ; - ne pas modifier ou utiliser un autre code utilisateur.
Chaque élève peut avoir accès aux <b>imprimantes</b> .	<b>Les élèves s'engagent à :</b> - demander l'autorisation d'un enseignant avant de lancer l'impression d'un document. <i>Pour éviter les tirages inutiles, il est recommandé d'effectuer au préalable « un aperçu avant impression » avant d'imprimer. Il est également demandé de copier/coller dans un traitement de texte l'information préalablement sélectionnée sur Internet.</i>
Chaque élève peut accéder <b>aux ressources</b> mises à sa disposition par la cité scolaire pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches d'information à but scolaire. Les élèves ayant des recherches documentaires à effectuer au CDI sont invités à utiliser d'abord le logiciel documentaire BCDI.	<b>Les élèves s'engagent à :</b> - accéder aux ressources informatiques à des fins pédagogiques ou scolaires ; - demander l'autorisation aux enseignants pour toute autre activité ; <i>Un journal des connexions est conservé et permet de contrôler que les élèves utilisent Internet à des fins éducatives.</i> - ne pas procéder à des téléchargements illégaux, ne pas utiliser des outils de Peer to Peer et ne pas écouter de la musique ou regarder des films en streaming, sur des sites illégaux.
Chaque élève qui dispose d'un <b>service de messagerie</b> peut l'utiliser pour des activités pédagogiques et sous la responsabilité de l'enseignant.	<b>Les élèves s'engagent à :</b> - n'utiliser ce service en classe ou au CDI que dans un cadre pédagogique.

**2. Respect des règles de « bonne conduite » informatique**

**Les ressources informatiques sont mises à disposition de l'ensemble des élèves. Chacun doit respecter le matériel mis à disposition et ne pas nuire à la bonne utilisation du réseau.**

Droits	Obligations
Chaque élève peut accéder aux ressources mises à sa disposition par la cité scolaire pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches d'informations à but scolaire.	<p><b>Les élèves s'engagent à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prendre soin du matériel mis à leur disposition ;</li> <li>- <b>signaler toute dégradation à leur professeur ;</b></li> <li>- n'effectuer aucune manœuvre ayant pour effet de porter atteinte au bon fonctionnement des appareils;</li> <li>- ne pas effectuer des activités accaparant les ressources informatiques et pénalisant la communauté, telles que laisser sa session ouverte, modifier la configuration des ordinateurs, installer des programmes ou introduire des virus... ;</li> <li>- ne pas chercher à contourner le filtrage de l'accès à internet et les protections mises en place sur les ordinateurs ;</li> <li>- n'entreprendre aucune pratique commerciale (achat / vente / publicité) depuis le réseau informatique et Internet de l'établissement en dehors du cadre scolaire et uniquement sous la surveillance des enseignants.</li> </ul> <p><b>Afin de veiller à leur bon usage, les postes informatiques sont susceptibles de faire l'objet d'une surveillance ou d'une prise en main à distance par les administrateurs du réseau et/ou les enseignants.</b></p>
Les informations de chaque élève seront protégées sur leur espace personnel disponible sur l'ENT ou sur l'espace de stockage du réseau particulier à leur section.	<p><b>Les élèves s'engagent à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- respecter les règles de sécurité ;</li> <li>- ne pas introduire, modifier, altérer, supprimer ou copier des informations ne leur appartenant pas ;</li> <li>- ne pas accéder à des informations appartenant à un autre utilisateur ;</li> <li>- informer leur professeur pour toute anomalie constatée ;</li> <li>- ne pas stocker de fichiers musicaux, vidéos, images, jeux, autres que ceux nécessaires à un usage pédagogique et préconisés par les enseignants. <i>Les fichiers non conformes pourront être supprimés sans préavis.</i></li> </ul>

### 3. Respect de la législation

Chaque élève a droit au respect de sa vie privée (sa vie, son image...). Il doit lui-même respecter l'ordre public.

Droits	Obligations
Chaque élève peut demander à ce que <b>sa vie privée soit respectée</b> .	<p><b>Les élèves s'engagent</b> lors d'échanges de courriels ou de publications sur le Web à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ne pas harceler ou porter atteinte à la dignité humaine d'un autre utilisateur, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants ;</li> <li>- ne pas diffuser des informations injurieuses, diffamatoires ou pouvant porter atteinte à la vie privée ou aux droits et à l'image d'autrui ;</li> <li>- ne pas publier des photos sans l'autorisation des personnes représentées.</li> </ul> <p><i>La constitution de fichiers regroupant des informations à caractère personnel et privé est interdite sauf le carnet d'adresses dans le logiciel de messagerie.</i></p>
Chaque élève a droit au <b>respect de sa personne</b> et ne doit pas être confronté à des informations susceptibles de heurter sa sensibilité.	<p>Les élèves doivent respecter l'ordre public ; <b>ils s'engagent à ne pas :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- diffuser des thèses faisant l'apologie du racisme, de l'antisémitisme, de la pornographie, de la pédophilie ou de la xénophobie ;</li> <li>- consulter des sites à caractère immoral, xénophobe, raciste, pédophile ou pornographique.</li> </ul> <p><i>L'établissement utilise des mécanismes techniques de protection pour empêcher l'utilisateur d'accéder à des informations illégales ou non destinées à un jeune public.</i></p>
Chaque auteur possède sur les œuvres créées <b>un droit de propriété intellectuelle</b> . Son autorisation préalable est <b>obligatoire</b> pour reproduire son œuvre (son, image, texte...).	<p><b>Les élèves s'engagent à respecter la propriété intellectuelle et le droit des marques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en ne faisant pas de copies de logiciels non autorisées par la loi (seules les copies de sauvegarde ou de logiciels libres de droit sont légales et effectuées par les enseignants) ;</li> <li>- en n'utilisant pas de copies illégales ;</li> <li>- en ne publiant pas des productions sans l'autorisation préalable de leur auteur et en citant la source.</li> <li>- en ne reproduisant pas de logos de manière illégale.</li> </ul>

Ces règles sont également applicables en ce qui concerne l'utilisation des ordinateurs portables (y compris personnels) au sein de l'établissement.

**Le non respect de ces règles entraînera des sanctions prévues dans le règlement intérieur du lycée.**